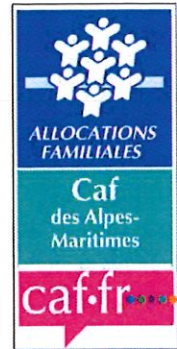




**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**



**RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MOUANS-SARTOUX**

SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL (SAF) BULLES D'ENFANCES

EAJE LES P'TITS BOUTS EN TRAIN

EAJE GRAND JARDIN

Avenant n° 1



Afin de répondre à une nouvelle organisation de service, il y a nécessité de modifier les dates de fermetures annuelles d'une semaine à 3 à 5 jours selon les périodes.

2.2- Fermetures annuelles

Un calendrier des ouvertures et fermetures est fourni aux familles en début d'année scolaire, affiché à l'entrée de la structure et disponible sur le site de la mairie.

La structure ferme à différentes périodes de l'année entre 3 et 5 jours (durant les vacances scolaires d'hiver, printemps, Octobre et Décembre) et 3 semaines en Août, ainsi que pour 1 à 3 journées pédagogiques. Une crèche des vacances est organisée sur une de nos crèches collectives pour la période d'Août.

Les dates exactes sont déterminées annuellement et communiquées aux familles précisant les périodes de fermetures annuelles et pour les journées pédagogiques.

Toutes les journées de fermeture sont déduites du contrat d'accueil. Un contrat supplémentaire est possible pour l'accueil en structure de vacances, sous réserve de validation préalable.

Un des E.A.J.E de la commune reste ouvert sur la période d'Août pour assurer une continuité de service et un maintien de l'accueil des enfants en dehors des 4 semaines de fermeture obligatoire.

Le règlement de fonctionnement prévoit en sus, des fermetures exceptionnelles sans préavis, par mesure de sécurité (cas de force majeure, mesure de sécurité, absence du personnel encadrant, temps de réunion annuel des professionnels, mesures sanitaires etc...). Les familles sont averties par mail et par affichage dès les dates de fermeture connues et par téléphone dans les cas exceptionnels.
Ces fermetures exceptionnelles donneront lieu à un remboursement sur la facturation.

Les autres articles restent inchangés.

Cet avenant prend effet à la date de sa signature par

Date 05/05/26
Signature et cachet

Le Gestionnaire
Monsieur Pierre ASCHIERI,
Maire de Mouans-Sartoux,
Président du C.C.A.S



Documents visés par le responsable et la direction du CCAS de Mouans-Sartoux

Date : 05/05/26

Date : 05/05/26

La Directrice du CCAS
Madame Delphine GIRARD

La directrice petite enfance
Madame Véronique ANSTETT

DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CD06	
DATE : 13/05/2026	
CACHET :	
SERVICE PMI/SAJEP : SDPNI SAJEP	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE : BERTUZZI Référente technique	
SIGNATURE :	Le référent technique de la section Accueil Jeunes Enfants et Parentalité
Géraldine BERTUZZI	

DOCUMENT VISE PAR LA CAF	
DATE : 12 05 2026	
CACHET :	
SERVICE : pôle accompagnement des territoires	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE : Mireille HANTISSE CCD	
SIGNATURE :	